

Le canisite mode d'emploi

*Les canisites sont des lieux
spécialement conçus pour les besoins
de nos amis les chiens.
Régulièrement nettoyés et désinfectés,
ils se reconnaissent de loin grâce
à leur signalétique particulière.*

Le canisite, trucs et astuces.

Les promenades à heures fixes apprennent à votre chien à réguler ses besoins et lui simplifieront l'apprentissage du canisite.
C'est démontré : un chien se soulage de préférence environ 30 minutes après une émotion heureuse, le repas en faisant partie... à vous d'en profiter !
Pour l'apprentissage, tirer doucement votre chien par la laisse vers le canisite et encouragez-le de la voix.
S'il répond à vos sollicitations, montrez-lui votre satisfaction, les premières fois récompensez-le d'un de ses biscuits préférés.

ARRÊTÉ MUNICIPAL CONCERNANT LES DÉJECTIONS CANINES

Le maire de la ville de Strasbourg,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2542-10
VU le Code de la voirie routière notamment en son article R. 116-2.4°,
VU le Code pénal en ses articles R. 632-1 et R. 610-5,
VU le Règlement Sanitaire Départemental en ses articles 97 et 99.2

Considérant

Que les risques que génèrent pour l'hygiène, la salubrité et la sécurité publiques la présence de déjections canines, voire celles de tout autre animal domestique, dans les lieux publics et en dehors des emplacements spécialement aménagés, nécessitent la révision des dispositions de l'arrêté municipal du 2 février 1977 ;

ARRÊTÉ

Article 1er :

l'arrêté municipal du 2 février 1977 est abrogé et remplacé par les dispositions qui suivent.

Article 2 :

Il est interdit de laisser les chiens ou tout autre animal domestique, souiller la voie publique et ses dépendances, et notamment les caniveaux, trottoirs et places publiques, ainsi que les pelouses, plates-bandes et allées des espaces verts et jardins publics ou les aires aménagées pour les jeux des enfants. En dehors des emplacements spéciaux, dénommés canisites, les propriétaires et gardiens d'animaux sont tenus de débarrasser le domaine public et ses dépendances des déjections, et cela immédiatement et par tout moyen approprié.

Article 3 :

Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique à Strasbourg, Monsieur le Directeur de la Police Municipale et Rurale de Strasbourg, et, d'une façon générale, tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Strasbourg, le 22 mars 2002

Fabienne Keller



Editée par
la Communauté urbaine
de Strasbourg
Tél. : 03 88 60 90 90
www.mairie-strasbourg.fr

Conception et Réalisation :
WELCOME BYZANCE
juin 2003

Imp. Int. C. U. Strasbourg



*Le chien
dans la Ville*

Canisites, suivez le guide...

ensemble, pour une ville propre

103 adresses pour une ville plus propre...



Quartier Centre ville

- Quai Finkwiller, angle pont Martin Luther
- Quai StThomas, chemin de halage, derrière bancs
- Quai Matthis, pont Pasteur, côté hall des sports
- Quai Matthis, entre péniche et Hôtel du Département
- Quai du Woerthel, côté parking vers Hôtel Régent
- Square Louise Weiss
- Impasse de la grande écluse, chemin de halage, pont
- Rue de la Douane, chemin de halage à côté des escaliers
- Place du Château, face musée
- Quai au Sable, chemin de halage, à côté de la descente
- Quai St. Etienne, chemin de halage, côté escaliers
- Quai Schoepflin, angle square Botzaris
- Quai Finkmatt, angle pont de la Fonderie
- Place des Tripiers, angle Vieux Marché aux Poissons
- Cours St Nicolas
- Rue Malraux, angle avenue Schoelcher

Quartier Elsau

- Rue Martin Schoengauer, angle rue J.M. Weiss
- Rue Watteau, angle place Nicolas Poussin
- Rue Raphaël, angle rue Goya, côté III

Quartier Gare - Porte de Schirmeck - Tribunal

- Rue du Faubourg National, sur terre plein en face de Quelle
- Place Blanche, angle rue de Wasselone
- Place Ste. Aurélie, en face école
- Quai Marc Bloch, pont Matthis
- Passage Vauban, parvis MAMCS
- Quai Charles Altorfer
- Rue du Ban de la Roche, à côté du tunnel piste cyclable
- Place des Halles, entre rue des Halles et la rue du Travail
- Rue Kageneck, angle rue du Marais Kageneck
- Place du faubourg de Pierre, angle Fossé des 13
- Place de Haguenau, angle rue de Haguenau
- Quai St. Jean, côté pont de Saverne
- Bld Clémenceau, angle rue d'Oberlin

Quartier HautePierre - Cronenbourg

- Parc du Glacis
- Rte de Mittelhausbergen, angle rue du Renard
- Rue Jacob, en face église St. Sauveur
- Place St. Antoine
- Rue du Rieth, à côté de l'école, en face du stade
- Rue du Rieth, au fond du parking du centre culturel
- Square St. Florent, à côté de l'église
- Rue Jules Verne, angle rue de Romanswiller

Quartier Koenigshoffen Montagne - Verte

- Rue de Geroldseck, angle rue de l'Elfterrain
- Square Nicolas Appert, en face SAK
- Rue Engelbreit, angle Rte. des Romains
- Rue St. Joseph, derrière l'église
- Rue du Schnokeloch, au pont du Schnokeloch
- Rue des Carolingiens, entre piste cyclable et parc
- Rte de Schirmeck, angle quai de la Flassmatt
- Rue René Laennec, en face Docteur Netter, square

Quartier Krutenau - Esplanade

- Place Nicolas aux Ondes, angle rue des Balayeurs
- Place du Foin, square Allende
- Place Austerlitz, côté rue des Orphelins
- Place Ste. Madeleine
- Rue d'Istanbul, square R. Heitz
- Rue d'Ankara, angle rue d'Istanbul
- Rue de Boston, à droite de l'entrée de la Citadelle
- Rue de Boston, angle rue Tarade
- Place De Lattre de Tassigny, côté Brigade Alsace / Lorrain
- Rue de Copenhague, en face du n° 16

Quartier Meinau

- Rte de la Meinau, angle rue Schulmeister, square
- Rue Staedel, parc de l'Externwoerthfeld

Quartier Neuhof

- Place des Colombes, rue du Stockfeld
- Place Emile Belin

Quartier Neudorf - Port du Rhin

- Rue Alexandre Ribot, place Henri Will
- Rue de Scherwiller, sur le terre-plein
- Rue de Ribeaupillé, place Albert Schweitzer
- Rue de Ribeaupillé, entrée arrière du Centre Culturel
- Rue d'Altkirch, angle rue de Zellenberg
- Rue d'Orbey, sur le terre-plein en face du n° 28
- Rue d'Orbey, sur le terre-plein central en face du n° 6
- Av. Aristide Briand, angle quai du Bruckhof
- Rte du Polygone, angle rue de Rathsamhausen
- Rue du Sundgau, place du Neufeld
- Rte de l'Hôpital, place du Bois de Rose
- Place de Wattwiller, sur le terre-plein
- Rue de Bâle, angle rue de la Ziegelau
- Rue Ste Cécile, angle rue Ste Thérèse
- Rue de Rhinau, place St. Aloïse
- Rue Ste Aloïse, côté école de la Musau
- Rue de Stosswir, quai de la Tuilerie
- Centre Administratif, le long du canal
- Rue de la Ménagerie, à l'entrée du square
- Rue du Schurmfeld
- Rue Vix



Quartier Orangerie Conseil des XV Rotterdam - Contades

- Quai de l'Orangerie, avant le bunker
- Rue François Xavier Richter, entrée arrière du Parc
- Parking Bowling, à côté cabine téléphonique
- Avenue de l'Europe, à côté du WC public
- Avenue de l'Europe, angle rue des Bosquets, poste de Police
- Rue Richard Wagner, sur îlot central
- Rue de l'Université, en face restaurant Universitaire
- Quai Rouget de Lisle, angle rue Stoeber
- Quai Rouget de Lisle, angle rue Geiler
- Rue St Georges, derrière l'église St. Maurice
- Rue des Arquebusiers, angle Turenne
- Rue des Arquebusiers, en face local Espaces Verts
- Bld. Leblois, angle rue Schoch
- Rue du Conseil des Quinze angle rue Grass
- Rue de Rotterdam

Quartier Robertsau

- Rue Amélie Berckheim
- Rue de l'Île Jars, en face France 3, square Tivoli
- Rue Saint-Fiacre, sur le parking
- Sentier Christ



... après tout dépend de vous

